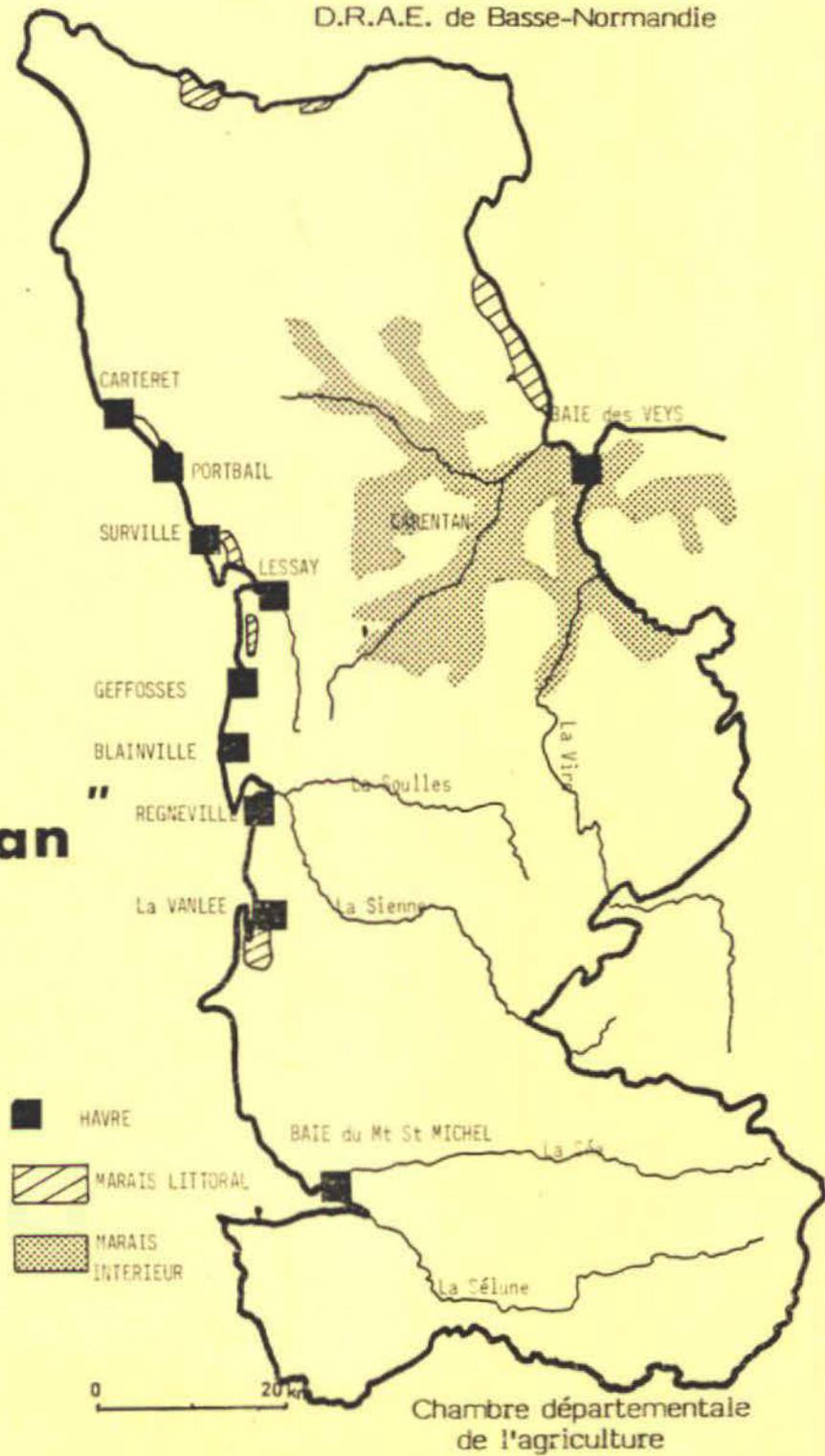


les zones humides du cotentin

" les marais de carentan "



13

Document de synthese
août 1984

Fédération Départementale
des chasseurs de la Manche

Office national de la chasse

Chambre départementale
de l'agriculture

1990
ENV

Zones humides



Date : 25.10.89
N° inv. : 2438

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 7014

Ce document est une synthèse succincte des réflexions et études en cours sur les zones humides du département de la Manche.

Il a pour but de présenter au lecteur les principales caractéristiques des marais du Seuil du Cotentin, et plus particulièrement, l'intérêt qu'ils présentent pour l'avi-faune migratrice.

Enfin, dans un second chapitre seront exposées les actions visant à la sauvegarde et à la valorisation de ce site.

* * *
* * *

SOMMAIRE

=====

PREMIERE PARTIE -

Page

I - Les marais du Seuil du Cotentin	1
II - L'hydraulique des sols	1
III - La végétation	2
IV - L'avifaune des marais de CARENTAN	6

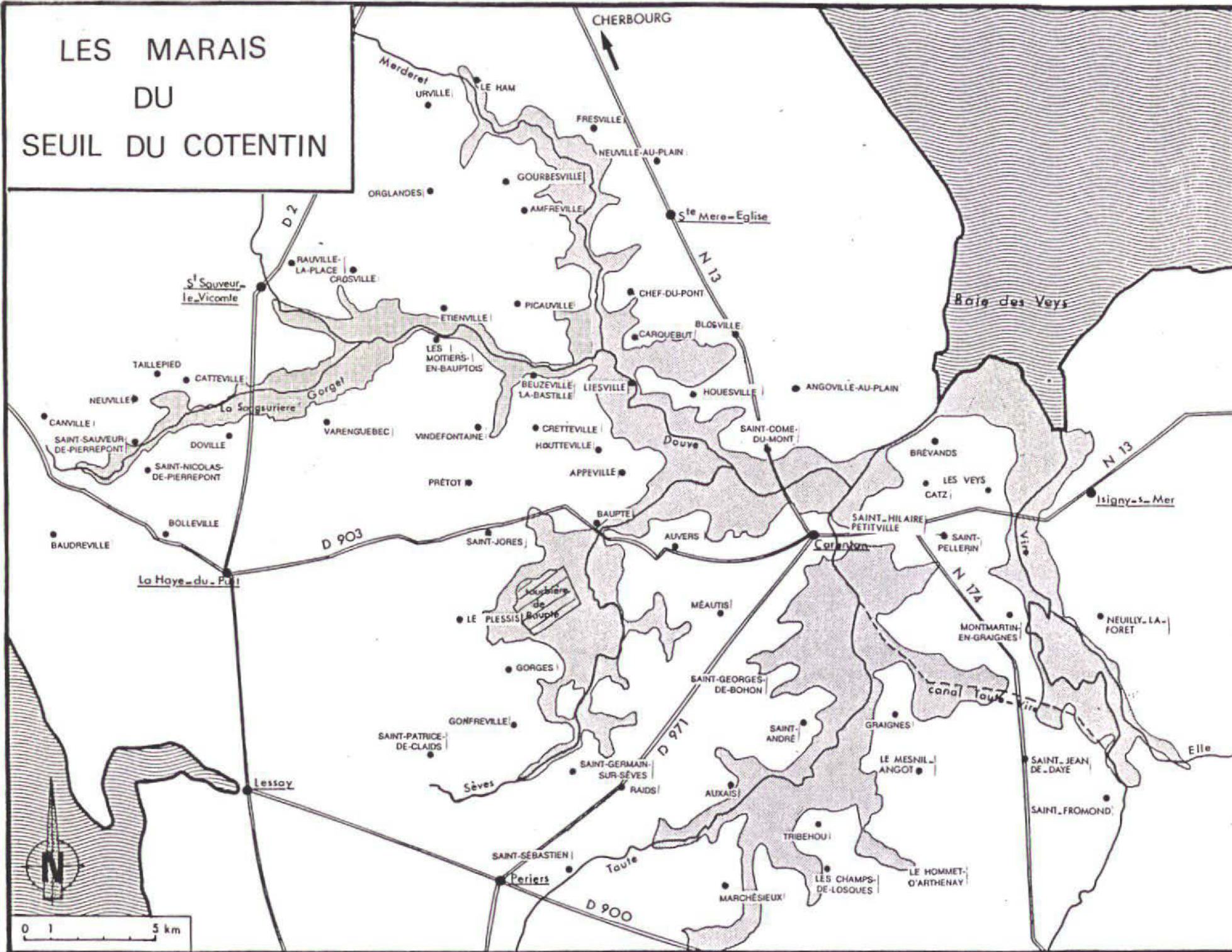
Conclusion

DEUXIEME PARTIE -

V - Propositions d'aménagement et de gestion	13
--	----

Conclusion

LES MARAIS DU SEUIL DU COTENTIN



I - LES MARAIS DU SEUIL DU COTENTIN

A la charnière du département de la Manche et du Calvados, les 32 000 hectares de marais de l'isthme du Cotentin sont constitués de marais à tourbe dans les basses vallées intérieures, et de marais à tange et de polders dans la baie des Veys.

Ils constituent un ensemble marécageux très plat et ramifié, inséré dans un paysage bocager traditionnel.

Ces marais du Seuil du Cotentin représentent la zone humide la plus importante du département ; ils couvrent en effet une superficie de plus de 20 000 hectares.

Le paysage actuel est le résultat d'une conquête progressive qui se fit relativement tard par rapport à la mise en valeur de marais dans d'autres pays d'Europe. L'occupation des sols est surtout herbagère, et, si l'hiver, le marais prend l'aspect d'un immense lac, dès le printemps, l'eau se retire et laisse place à des prairies qui séparent des fossés.

II - L'HYDRAULIQUE ET LES SOLS

Les caractéristiques hydrauliques des Marais du Seuil du Cotentin (importance des bassins versants, faible pente des cours d'eau, difficulté d'évacuation des eaux à la mer), sont la cause des crues qui submergent périodiquement les marais.

Ces crues provoquent deux types de submersions :

- des submersions hivernales de longue durée,
- des submersions printanières et estivales de courte durée.

Les sols des marais du Seuil du Cotentin apparaissent comme relativement complexes, à la fois sur le plan de leur nature, de leur répartition et de leur genèse.

La tourbe reste néanmoins le constituant majeur.



Les marais de Carentan inondés régulièrement en hiver.

III - LA VEGETATION

La végétation des marais est essentiellement constituée de plantes herbacées, dont la diversité et la richesse sont liées à l'originalité des conditions de milieu.

En hiver, les terrains sont saturés d'eau et les plantes immergées.

En été, les sols restent plus ou moins humides car la nappe phréatique n'est jamais éloignée de la surface du sol.

Toutefois, on peut dire que lorsqu'elle n'est pas saturée d'eau, la tourbe constitue un milieu relativement sec.

En effet, les fibres de tourbe, au fort pouvoir absorbant, emmagasinent l'eau et limitent ainsi l'alimentation hydrique des végétaux.

L'eau intervient aussi par ses caractéristiques chimiques (pH, charge minérale...) sur la nature de la flore.

1 - Les différents types de marais

Au sein des marais, on peut distinguer six grands ensembles, correspondant à différents écosystèmes et dont la végétation est caractéristique.

1.1. - Le marais transformé

Ces prairies, situées généralement en bordure de marais, font le transition avec les terres plus élevées de la périphérie du marais. On y trouve pratiquement pas de plantes hygrophiles, surtout en été.

Leur composition floristique est celle d'une prairie mésophyle quelconque.

Cette particularité est due essentiellement :

- au substrat alluvial qui, au moins en surface, est riche et assez filtrant,
- à l'intervention humaine, sous forme d'épandage d'amendements et d'engrais, et de travaux d'assainissement parfois importants, provoquant une certaine sécheresse l'été.

Ce type de marais ne présente pas un grand intérêt du point de vue écologique, mais démontre la puissance que l'impact humain peut avoir sur ce milieu.

1.2. - Le marais banal

Ce type de marais est exploité de façon extensive, par fauche ou pâturage. Si quelques fossés favorisent parfois l'assainissement, l'intervention de l'homme reste modérée, mais ses activités agricoles contribuent à la diversification des groupements végétaux.

Ces prairies sont constituées essentiellement d'espèces hygrophiles. Diverses associations végétales peuvent être distinguées en fonction du type de sol (sol minéral ou mixte, sol tourbeux).

- Sur sol mixte ou minéral

L'exploitation agricole (fauche ou pâturage) est à l'origine de deux formations prairiales :

- la prairie de pâture, à flore assez riche, mais dominée par les "refus" du bétail. Ceux-ci sont constitués de joncs (*Juncus effusus*) et de carex (*Carex disticha*, *Carex riparia*, *Carex ovalis*)
- la prairie de fauche qui est la plus riche du point de vue floristique, dans ce type de marais.

Ces deux formations végétales ont le même cortège floristique de base elles se distinguent par :

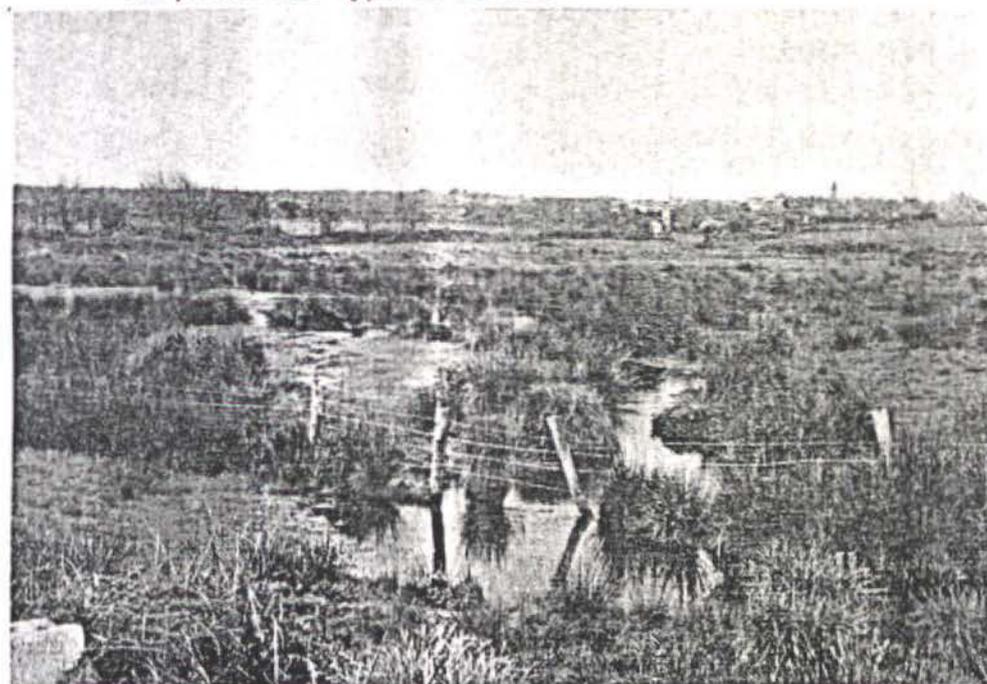
- la dominance de joncs et carex dans la prairie de pâture,
- la plus grande diversité d'espèces dans la prairie de fauche

Remarque

Dans les secteurs de marais les plus proches du littoral, on trouve en abondance certaines espèces, qui ne peuvent être qualifiées d'espèces halophiles, mais qui sont toutefois révélatrices d'une forte teneur du sol en sodium

- Sur sol tourbeux

L'homme n'intervenant sur ces zones que par une exploitation extensive, ces prairies conservent une partie de la flore turficole caractéristique des tourbières alcalines, plus ou moins associée aux plantes hydrophiles banales du précédent type de marais



Le marais banal : une prairie de pâture dominée par les refus du bétail (touffes de joncs et de carex).

1.3. - Le marais non exploité

Il se rencontre au coeur des grandes étendues que forment les marais, généralement sur des sols tourbeux.

- La tourbière alcaline

Dans les endroits de plus en plus rares où l'eau affleure tout au long de l'année, l'activité turfigène se manifeste encore un peu. Ces zones possèdent une flore composée de nombreuses espèces turficoles caractéristiques. Mais la majeure partie de ces tourbières sont sénescentes et leur flore évolue vers un peuplement monospécifique de graminées à large amplitude écologique.

Les formations végétales les plus caractéristiques sont :

- la moliniaie = prairie tourbeuse à molinie (*Molinia caerulea*)
- la cladiaie = haute végétation à marisque (*Cladium mariscus*)
- la roselière ou phragmitaie = formation végétale à roseau (*Phragmites communis*).

Cette végétation apparaît sous forme de hautes herbes denses.

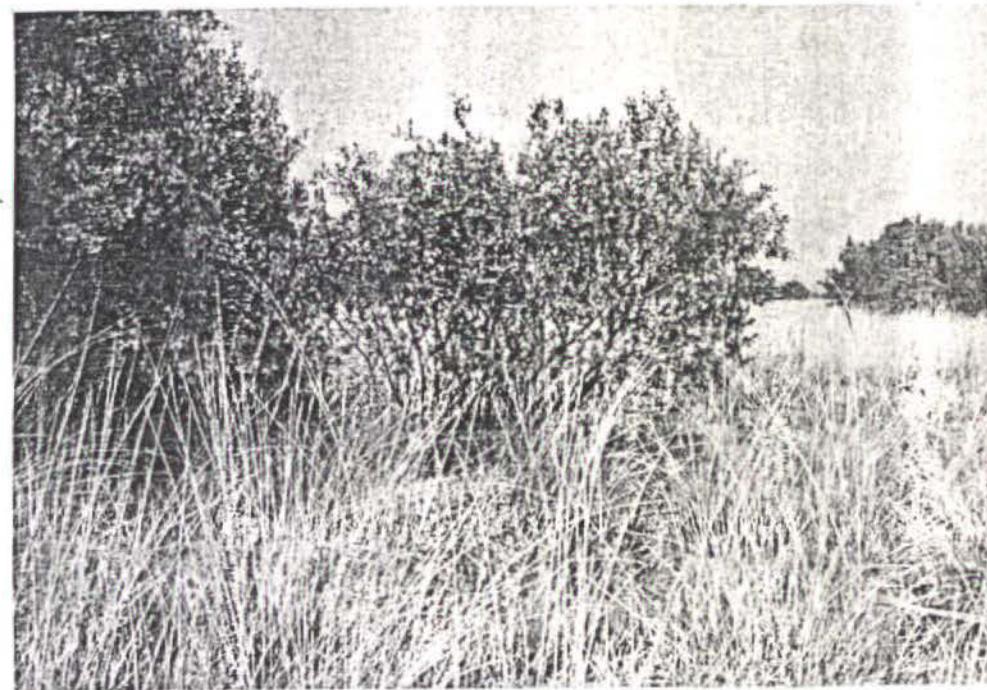
- La tourbière acidifiée à sphaignes

Dans les grandes tourbières alcalines des marais se développent par endroit des sphaignes acidiphiles. Comme on a pu le voir lors de l'étude pédologique, ces mousses s'installent dans une petite dépression qui ne reçoit plus que les eaux de pluies acides. Par leur activité physiologique, les sphaignes poursuivent la déminéralisation et l'acidification de la tourbe en place, permettant ainsi l'installation d'espèces plus exigeantes et la formation d'ilots de tourbières acides

Ces bois, encore peu fréquents se trouvent généralement dans des zones tourbeuses délaissées par l'homme. Ils correspondent à une étape assez avancée de l'évolution du marais vers un stade climacique.

Cette évolution résulte soit d'un lent comblement du marais par des alluvions, soit de l'élévation du niveau de la surface de la tourbière liée à l'activité turfigène. Il y a alors diminution de la fréquence et de la durée de submersion à ces endroits. L'asphyxie diminuant, des végétaux ligneux peuvent s'installer. Ils concurrencent la végétation herbacée vis à vis de la lumière et renforcent l'assèchement du milieu, du fait de leur importante surface évaporante.

La végétation herbacée en place tend donc à disparaître et seules les espèces les moins héliophyles subsistent



Le marais non exploité envahi par des graminées et évoluant vers le bois tourbeux

2 - Les fossés, canaux et mares

L'ensemble des fossés et canaux d'assainissement du marais représente plusieurs centaines d'hectares d'eau libre, plus ou moins permanente, qui traverse les différents types de marais.

Ces ouvrages sont curés plus ou moins régulièrement et on peut observer toute une série de stades successifs dans la colonisation des eaux, pouvant aller parfois jusqu'au comblement du fossé par les végétaux.

On observe le même phénomène dans les mares de chasse ou servant d'abreuvoirs.

La nature du substrat introduit un facteur supplémentaire de diversification, mais l'eau reste le facteur prédominant. Ainsi, même dans les secteurs de marais exploités de façon intensive, la flore aquatique conserve sa diversité et sa richesse.

La richesse floristique du marais est liée à cette grande diversité de formations végétales.

Elle tient aussi à l'existence de stations botaniques remarquables par la rareté des plantes ou la richesse des groupements végétaux.

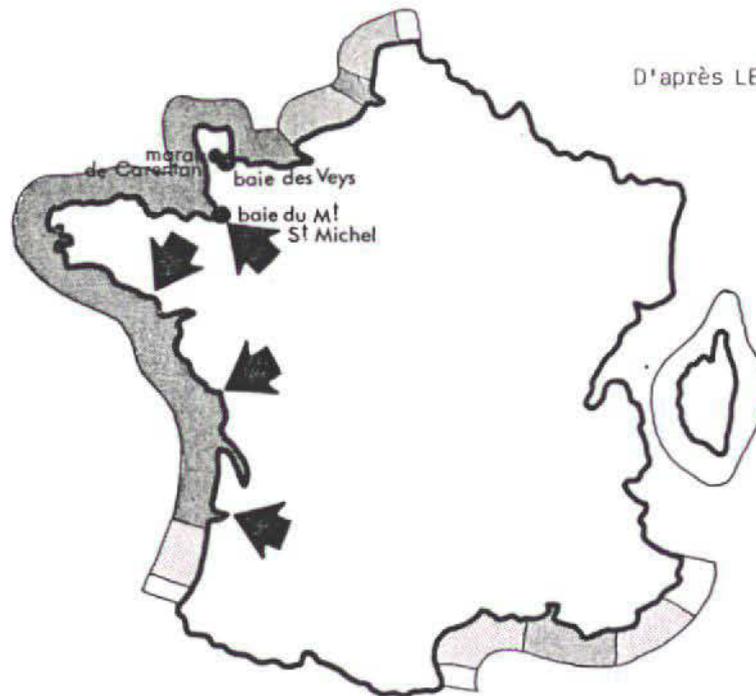


Les fossés d'assainissement colonisés par une riche flore aquatique

Résultats des dénombrements littoraux

de LIMICOLES* en janvier sur la période 1978/1981

D'après LE TOQUIN A., 1983



LEGENDE

-  pas de donnée
-  1 à 500 oiseaux
-  501 à 5 000 oiseaux
-  5 001 à 50 000 oiseaux
-  plus de 500 000 oiseaux
-  secteur du département de la Manche très fréquenté

* limicole = se dit des oiseaux fréquentant les marais.

IV - L'AVIFAUNE DES MARAIS DE CARENTAN

La France est un pays d'intérêt international pour l'avifaune migratrice. Elle se situe à la convergence des principaux axes migratoires empruntés par les populations aviaires du Nord de l'Europe, se dirigeant vers l'Afrique.

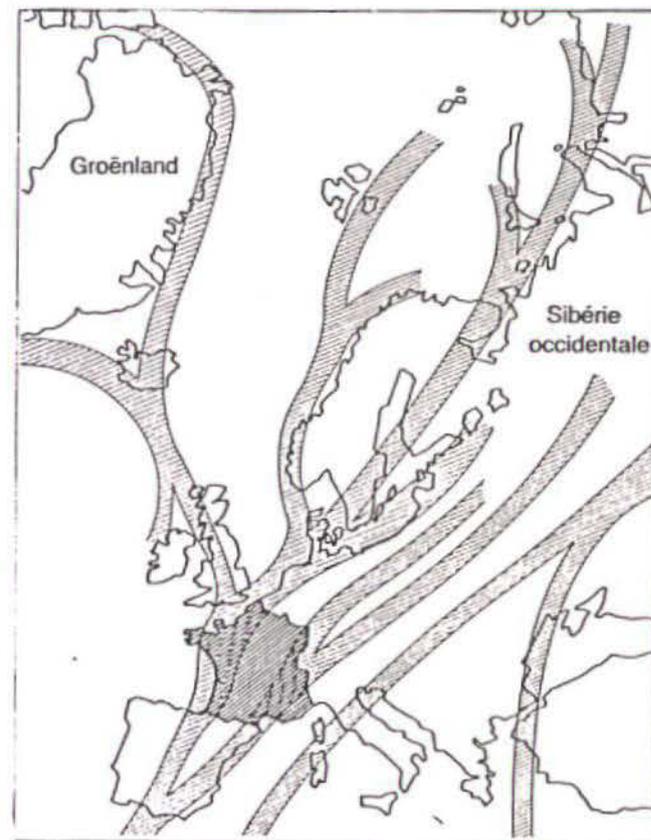
1 - Le département de la Manche : couloir migratoire très fréquenté.

Le département de la Manche est lui-même situé au carrefour de lignes de migration côtière très importantes, provenant des pays nordiques et longeant les côtes britanniques ou les côtes de la Hollande, de la Belgique et du Nord de la France. (voir schéma) C'est un des départements de France les plus fréquentés par l'avifaune migratrice,

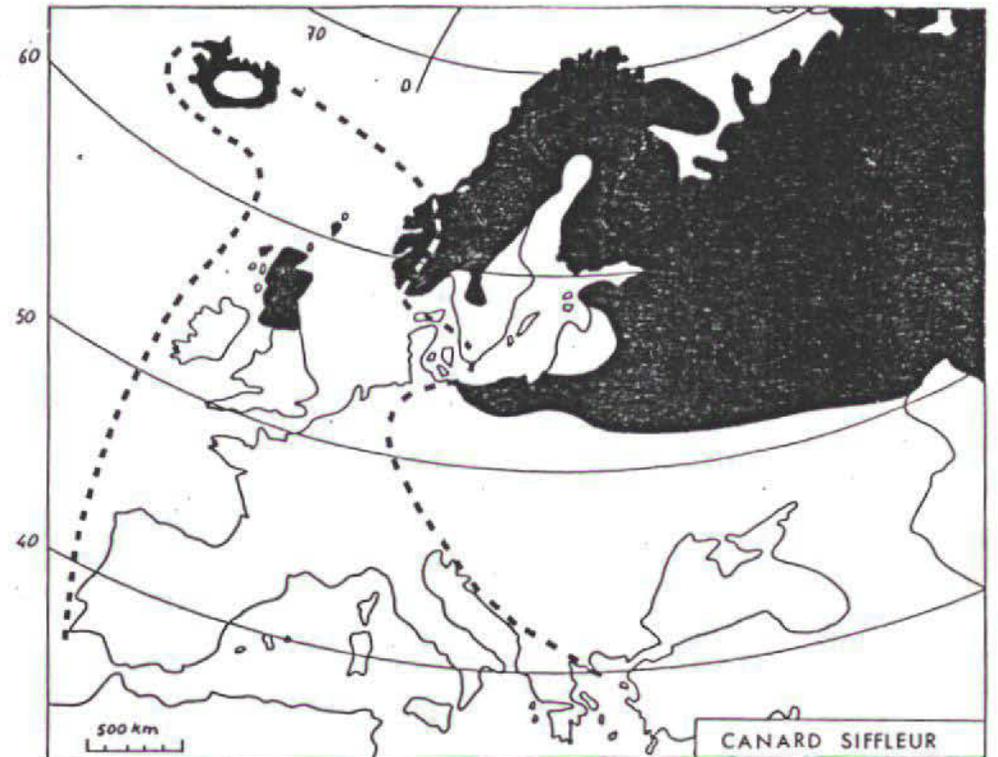
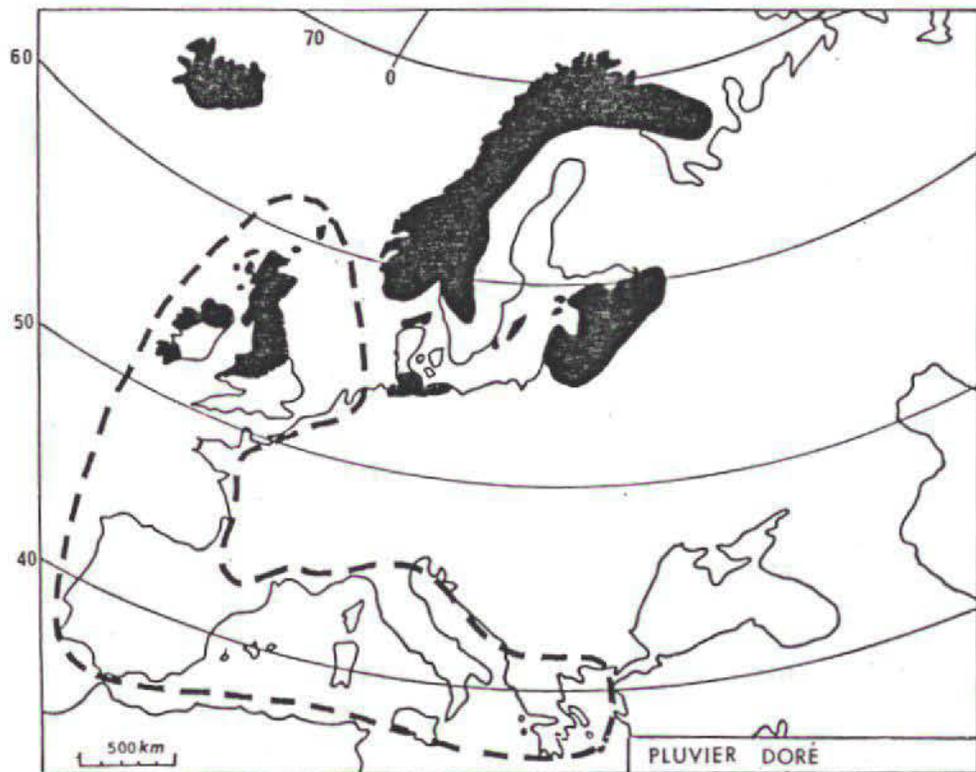
Les "zones humides" du département, qu'elles soient côtières ou continentales, sont des lieux de repos et de nourrissage appréciés par ces populations. Sur le littoral, les secteurs les plus fréquentés sont la Baie du Mont Saint-Michel et la Baie des Veys.

Par le biotope particulier qu'ils constituent, les marais intérieurs jouent un rôle complémentaire de celui de ces zones littorales. Ils sont également considérés comme un site d'intérêt international pour l'avifaune migratrice.

Principaux AXES MIGRATOIRES en Europe



Exemples de
LOCALISATIONS
d'OISEAUX MIGRATEURS



-  Aire de nidification
-  Aire d'hivernage

2 - Les espèces migratrices inféodées aux zones humides du département.

2.1.- Les différents types de migrateurs

On peut distinguer trois types de migrateurs en fonction de leur mode d'utilisation du milieu.

Les nidificateurs :

Il s'agit d'espèces nichant dans le département . Ce sont les espèces les plus étudiées et donc aussi les mieux connues.

Les espèces hivernant dans le département :

Certaines y sont en **hivernage complet** : elles demeurent dans le département pendant toute la saison d'hivernage.

D'autres, chassées par le froid, quittent leur région d'hivernage plus nordique et viennent s'installer pour une partie de l'hiver dans le département (hivernage partiel)

Les espèces en migration (ou espèces de passage)

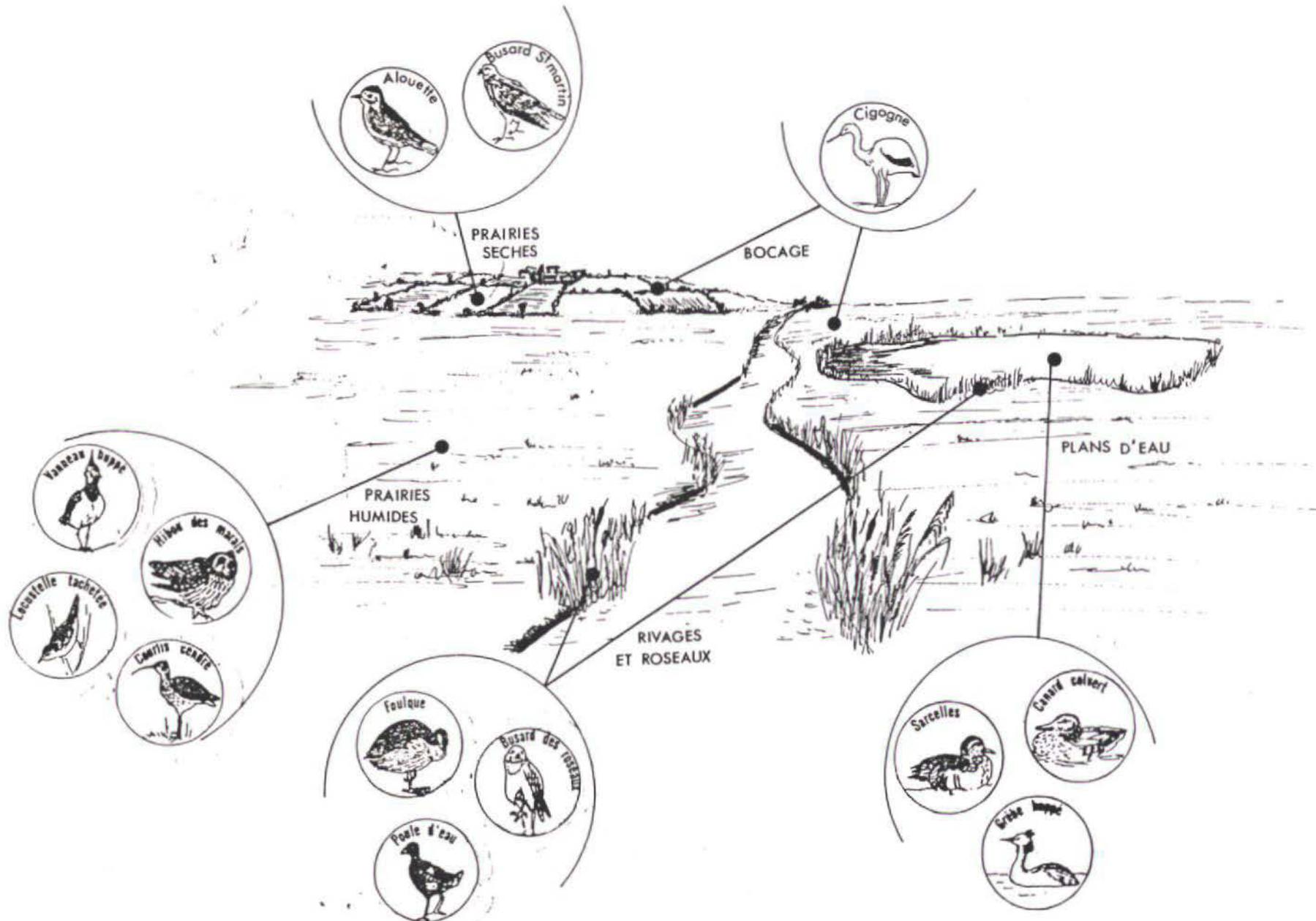
Ces espèces n'effectuent dans le département qu'une simple escale au cours de leur déplacement. Les zones humides de la Manche assurent alors un rôle de relais lors des grandes migrations d'automne et de printemps.

Remarque

Au sein d'une même espèce, tous les individus n'effectuent pas les mêmes étapes.

Ainsi, une fraction seulement peut nidifier dans le département, une autre simplement y passer l'hivernage, en partie ou en totalité. On définit ainsi de vastes zones d'hivernage et de nidification pour une espèce donnée..

répartition des OISEAUX dans les divers BIOTOPES



2.2. - Les espèces migratrices fréquentant
les marais de Carentan.

De nombreuses espèces sont observées plus ou moins régulièrement dans les marais de Carentan. Ces différentes espèces peuvent être répertoriées suivant le type de migrateur auquel elles appartiennent (espèces nidifiant, hivernant ou de passage dans les marais).

Les espèces nidifiant ou hivernant dans les marais ont été classées en fonction du biotope auquel elles sont plus particulièrement inféodées.

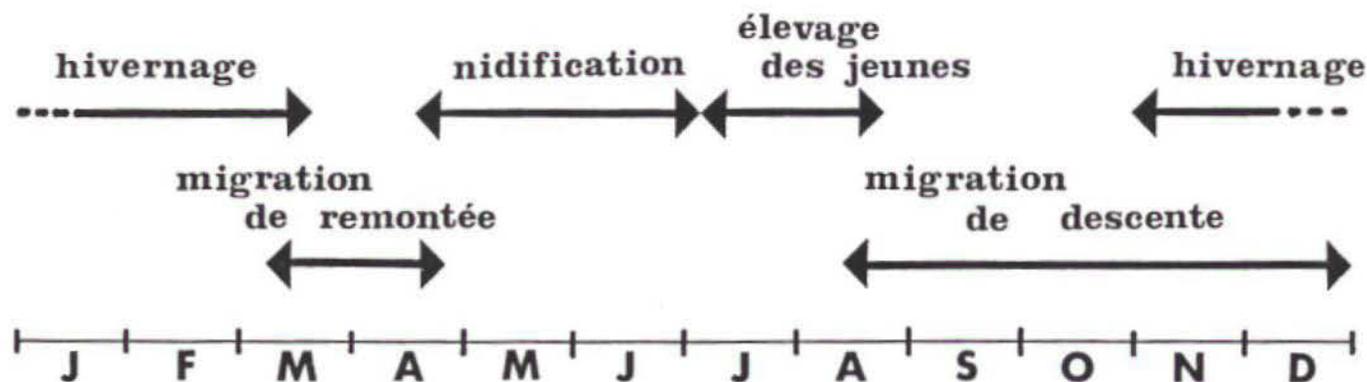
On remarquera la nidification d'espèces particulièrement rares dont :

- la cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) qui se nourrit dans les marais et niche au sommet de têtards en bordure de marais,

- le busard cendré (*Circus pygargus*), nichant dans les prairies tourbeuses du département.

CYCLE ANNUEL DES OISEAUX MIGRATEURS

(schéma récapitulatif)



REMARQUE : La durée de chaque période de ce cycle est variable suivant les espèces et les individus.
Les durées figurées sur ce schéma n'ont qu'une valeur indicative.

On peut distinguer plusieurs phases dans le cycle des oiseaux migrateurs. La durée de chaque période de ce cycle varie suivant les espèces et les individus. Les durées données ci-dessous ne sont donc qu'approximatives.

3.1.- Les migrations

Deux mouvements de migration s'effectuent périodiquement :

* les migrations de "descente" : les oiseaux quittent leurs régions nordiques pour se rendre plus au Sud. Le passage de ces populations au niveau du département débute dès la mi-juillet et se poursuit jusqu'à la fin décembre. Les premières migrations sont généralement celles des espèces dont le lieu d'hivernage est situé le plus loin (certaines se rendent jusqu'au Sud de l'Afrique). Les migrations de novembre et décembre concernent essentiellement les populations venant hiverner dans le département.

* les migrations de "remontée" : les oiseaux effectuent le trajet en sens inverse et retournent vers leurs zones de nidification. Cette remontée, beaucoup plus groupée, a lieu de la mi-Mars au début Avril.

3.2.- L'hivernage

Sa durée est conditionnée par les migrations. Dans la Manche, l'hivernage va approximativement des mois d'Octobre-Novembre à Février-mars.

3.3.- La nidification et l'élevage des jeunes.

Pendant cette phase, les oiseaux fréquentent des territoires restreints. Les dates de nidification ne sont connues qu'approximativement. La période de nidification de la plus grande partie des espèces se situe entre Mars et Juillet (voir tableau). La définition des périodes de nidification fait l'objet de nombreuses polémiques ; en effet, les dates de reproduction sont relativement fluctuantes selon les conditions climatiques, les milieux et les individus. Ainsi, on pourra observer des pontes très précoces lors d'hivers très doux, tout comme des éclosions très tardives dans le cas de couvées de remplacement. Il semble donc souhaitable de retenir comme période de nidification les dates correspondant aux plus grandes fréquences de nidification.

Espèces	Périodes de nidification
Cigogne blanche	Mars-Septembre
Canard colvert	Février-Août
Sarcelle d'hiver	Avril-Juillet
Canard pilet	Avril-Juillet
Sarcelle d'été	Avril-Juillet
Canard souchet	Avril-Août
Busard cendré	Avril-Août
Râle d'eau	Avril-Juin
Râle des genêts	Avril-Août
Foulque, Poule d'eau	Avril-Juillet
Vanneau	Mars-début Juillet
Bécassine des marais	Mars-fin Juin
Courlis cendré	Février-fin Juin
Barge à queue noire	Mars-Juillet
Petit gravelot	Avril-Juillet
Bergeronnette printanière	Mai-Juillet
Phragmite des joncs	Avril Juillet
Rousserolle effarvatte	Début Mai-Juil.Août
Rousserolle verderolle	Fin Mai-Août
Bouscarle de Cetti	Avril-Août

Ces dates ne sont qu'approximatives et ne prennent en compte que la nidification au sens strict et très peu les périodes d'établissement des territoires, avant la construction des nids et la période d'émancipation des jeunes après l'envol.

4 - Principaux facteurs conditionnant la fréquentation des marais intérieurs par l'avifaune migratrice.

La fréquentation des marais de Carentan par l'avifaune est essentiellement liée aux caractéristiques suivantes :

- la présence d'eau,
- la diversité des biotopes,
- la tranquillité,
- l'aspect même du site (vaste espace dégagé).

4.1 - L'eau, un élément indispensable

En hiver

La submersion hivernale des marais conditionne la fréquentation de cette zone par les espèces hivernantes. La plupart des espèces en hivernage dans la Manche est en effet inféodée à ce milieu particulier. Il s'agit essentiellement des anatidés (canards plongeurs ou de surface) pour lesquels ces plans d'eau libre de faible profondeur et de grande surface sont des lieux d'alimentation privilégiés.

Au printemps et en été

Les submersions printanières et estivales présentent moins d'intérêt pour l'avifaune et provoquent souvent la destruction de nombreux nids d'oiseaux nichant à terre.

Il est toutefois nécessaire que les prairies restent humides au printemps, afin de permettre le nourrissage des jeunes. D'autre part, la présence d'eau en été dans les canaux d'assainissement est nécessaire :

- à la fixation des populations sédentaires, qui sont toutefois très réduites, et pratiquement limitées au canard colvert (cette espèce sédentaire résulte d'ailleurs de croisements avec les canards d'élevage lâchés pour la chasse, et ne présente que peu d'intérêt scientifique).

- au maintien du rôle d'étape joué par les marais lors de la migration de "descente" très précoce (mi-juillet) de certaines espèces (sarcelles d'été...).

4.2. - Diversité des biotopes

Les différentes espèces ont des besoins spécifiques que la richesse du milieu permet de satisfaire, aussi bien au niveau des marais intérieurs que de l'ensemble des zones humides.

- Au niveau des marais de Carentan

Les marais de Carentan offrent une grande diversité de biotopes :

- prairies submergées formant un plan d'eau temporaire en hiver, et canaux, fossés d'assainissement et cours d'eaux, drainant de l'eau en toute saison,

- rives des plans d'eau,
- prairies humides (parfois tourbeuses).

Ces différents milieux permettent de répondre aux affinités écologiques de nombreuses espèces et favorisent ainsi l'installation d'une large gamme d'oiseaux.

- Rôle complémentaire des différents types de zones humides

a) Importance des zones humides littorales

Si la fréquentation des marais de Carentan par l'avifaune est liée à la grande diversité de biotopes qu'ils présentent, elle résulte aussi de la proximité de zones humides littorales (havres, marais littoraux) jouant un rôle complémentaire. Ceci est surtout vrai pour les anatidés et la plupart des limicoles. Les rapaces et les cagognes utilisent plus irrégulièrement ces zones littorales.

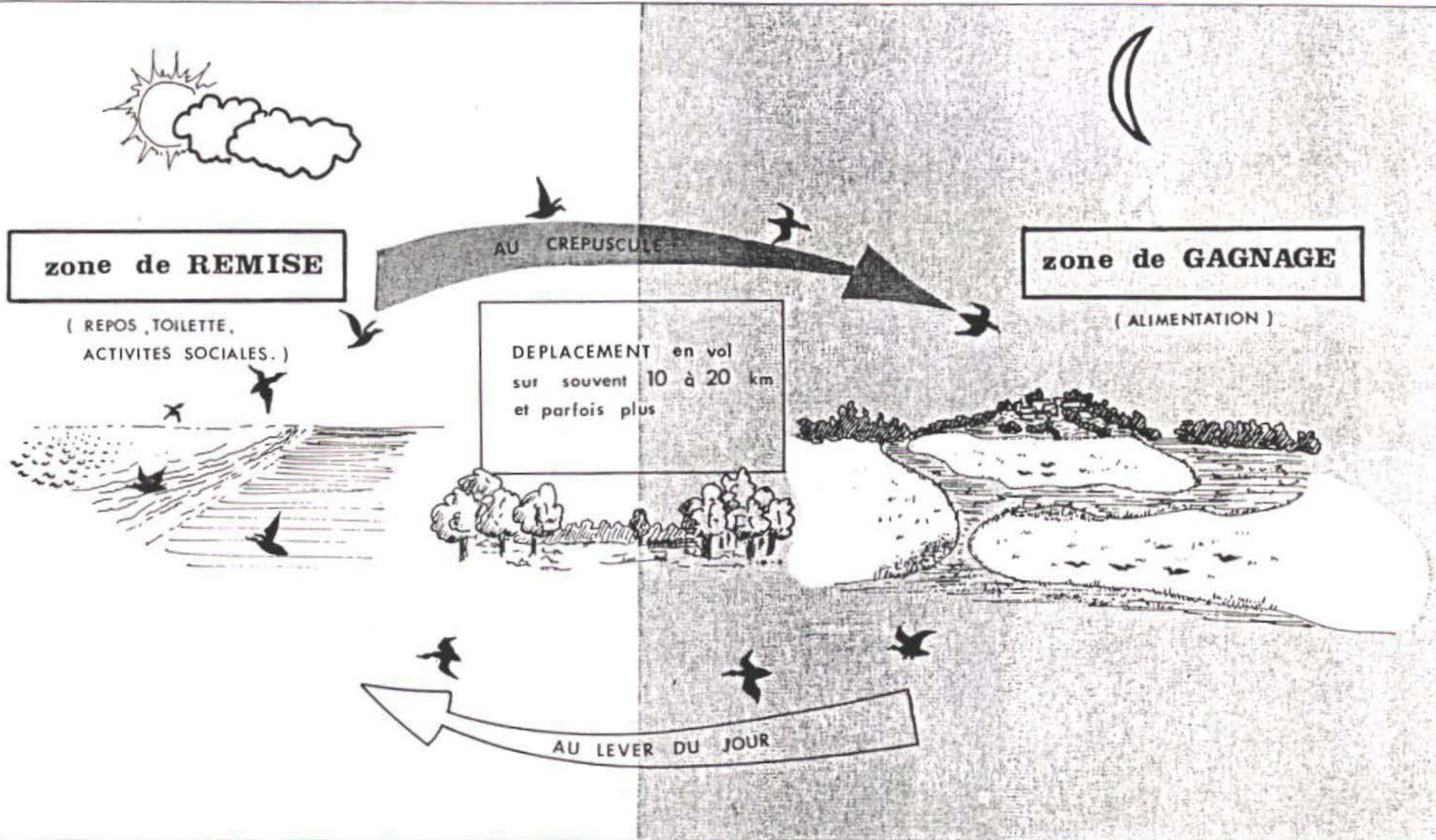
b) Rythme d'activité et utilisation de l'espace par les anatidés

* - Activités des anatidés

On peut distinguer plusieurs grands types d'activités chez les anatidés :

Utilisation de l'espace

par les ANATIDES



- l'alimentation, qui est l'activité principale tout au long de l'année. Chaque oiseau y consacre de 4 à 15 heures selon la période de l'année (en période de migration où la dépense en énergie est importante, le temps occupé par cette activité est plus long qu'en période d'hivernage et selon le régime alimentaire (un canard herbivore a besoin de plus de temps pour se nourrir qu'un canard granivore ou piscivore)).

- le repos, activité importante, qui occupe de 5 à 8 heures,

- la toilette du plumage, d'une durée de 3 à 4 heures en période de mue (de l'été au début de l'hiver).

- les activités sociales permettant la cohésion du groupe et la formation des couples,

- la couvaison et les activités liées à l'élevage des jeunes, occupant une grande partie du temps des femelles pendant la période de reproduction. En dehors de cette période, les anatidés ont un mode d'utilisation de l'espace particulier.

* - Utilisation de l'espace par les anatidés

Les diverses zones utilisées sont liées au type d'activité. On distingue :

- les zones de remise, où seront effectués le repos et la toilette ; c'est aussi un lieu privilégiant le déroulement des activités sociales. Il s'agit d'une zone calme, sur laquelle se regroupent les canards pendant la journée. Dans le département, ce regroupement a surtout lieu en mer, où les oiseaux sont en toute sécurité vis à vis des chasseurs, et éventuellement sur les marais littoraux ou les marais intérieurs interdits de chasse.

- les zones de gagnage, sur lesquelles s'effectue la recherche de nourriture, activité principalement nocturne (moins de dérangement). Les prairies inondées ou simplement humides des marais intérieurs sont des lieux d'alimentation privilégiés. La recherche de nourriture peut s'effectuer aussi sur les havres.

- les zones de nidification, généralement situées dans les marais intérieurs, et à proximité desquelles seront effectuées les activités liées à l'élevage des jeunes.

- les axes de déplacement, bien souvent les milieux utilisés de jour et ceux utilisés de nuit ne sont pas contigus. Les diverses activités donnent donc lieu à d'importants déplacements quotidiens, allant jusqu'à 40 kilomètres.

Les activités diurnes s'effectuant sur les zones littorales et les activités nocturnes, principalement sur les marais intérieurs, on assiste le soir à un déplacement depuis la mer vers les terres. Le matin, ce trajet est effectué en sens inverse.

c) Utilisation de l'espace par les limicoles

Pour les limicoles, nous retrouvons le même rythme d'activités, avec toutefois en l'absence de dérangement, un moindre cloisonnement de l'espace entre zones de remise et de gagnage. Lorsque les oiseaux sont trop perturbés dans les marais intérieurs, le repos diurne s'effectue soit dans les parcelles de bocage (vanneaux, bécassines, courlis) soit sur les plages et vasières du littoral (courlis, pluviers)

d) Utilisation de l'espace par les rapaces

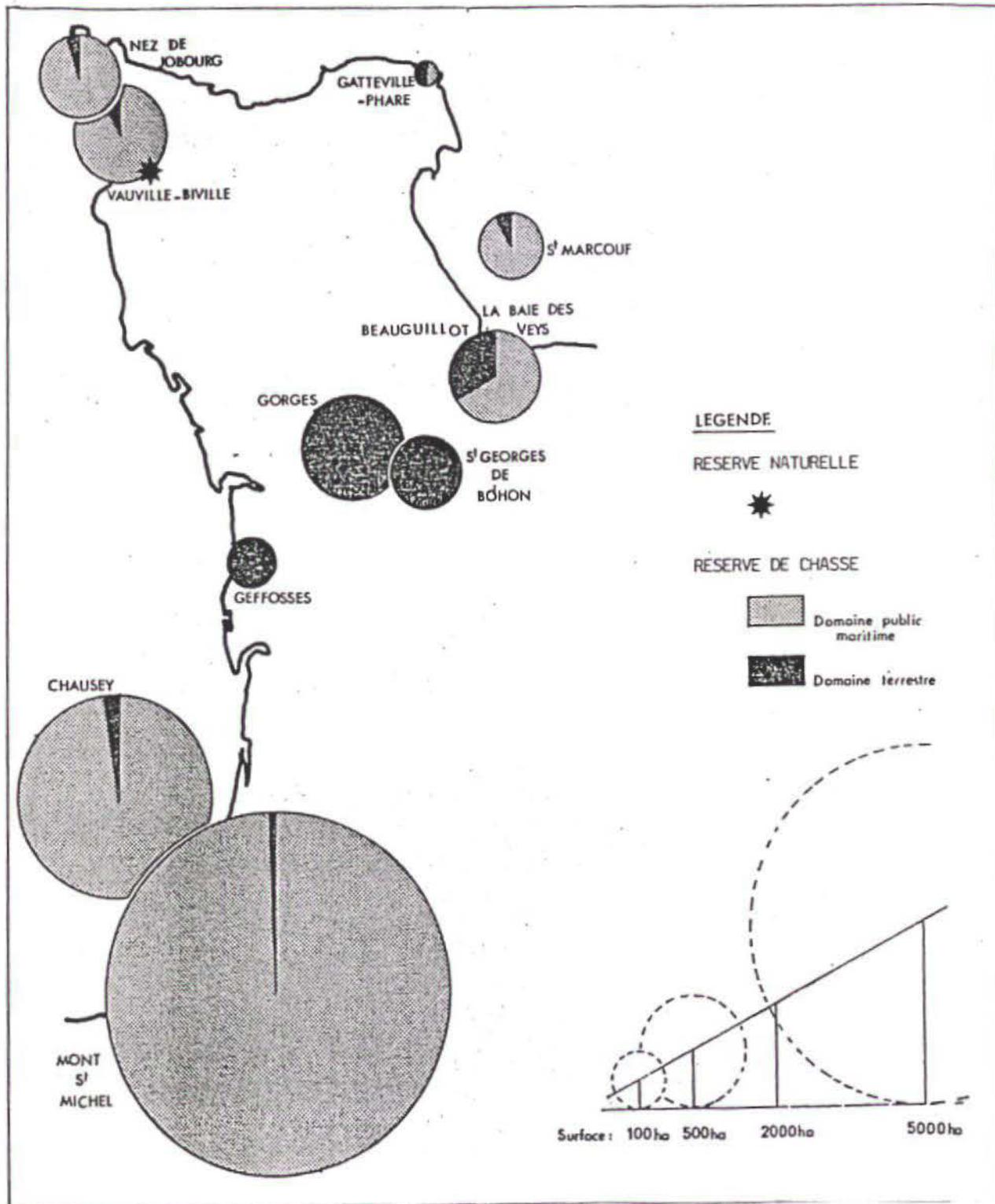
Les rapaces (busards) ont particulièrement besoin d'espaces dégagés comme terrain de chasse, espace que leur procure la quasi-totalité des marais du Cotentin.

e) Utilisation de l'espace par les cigognes

Pendant la phase de nidification et de l'élevage des jeunes, les cigognes utilisent les marais du Cotentin comme terrain de chasse et parcourent les fossés, plans d'eau et prairies submergées à la recherche principalement de grenouilles.

Après l'envol des jeunes, on assiste assez rapidement à une dispersion des oiseaux dans les marais intérieurs, mais aussi dans les marais littoraux du département et des départements limitrophes.

LES RESERVES NATURELLES ET DE CHASSE



4.3. - La tranquillité

Les oiseaux ont besoin d'être en sécurité vis à vis des prédateurs, mais aussi de l'homme pendant la période d'hivernage (particulièrement lors du repos) et lors de la nidification. Les activités humaines sont sources de dérangement, surtout la chasse, pendant l'hivernage.

Mais d'autres activités, telles que l'agriculture ou le curage des cours d'eau, peuvent également perturber les oiseaux. Ainsi, les travaux agricoles en début de printemps peuvent provoquer la disparition de nombreux nids d'oiseaux nichant à terre, et principalement la fauche pendant la période de nidification.

Actuellement, l'exploitation extensive de la plus grande partie du marais n'a que peu d'influence sur l'avifaune. Une intensification des pratiques agricoles pourrait induire des perturbations importantes.

La pratique des curages au printemps est un facteur important de dérangement. En effet, le fauchage de la végétation rivulaire provoque la destruction de nombreux nids d'oiseaux.

4.4.- Les marais de Carentan, un vaste espace dégagé.

L'originalité des marais de Carentan tient aussi à leur vaste surface. Ils forment ainsi un site de grande capacité d'accueil pour l'avifaune.

D'autre part, leur situation topographique particulière (zone très plate) ainsi que leur importante superficie et la rareté des arbres de haut jet leur procurent un horizon dégagé, caractéristique recherchée par la plupart des espèces (particulièrement par les busards et les espèces vivant en groupes importants : canards siffleurs, vanneaux, pluviers, courlis, etc...)

- Les réserves existantes

De nombreuses réserves naturelles et de chasse ont été créées dans le département de la Manche

- Dans les marais intérieurs :

- Réserve de chasse de St-Georges-de-Bohon
- Réserve de chasse de Gorges

- En bordure de mer sur le domaine public maritime ou sur les marais ou polders littoraux :

- Fondation de Beauguillot
- Réserve de chasse de la Baie des Veys
- Réserve de chasse des îles Saint-Marcouf
- Réserve de chasse de Gatteville-Phare (périmètre de protection du phare de Gatteville)
- Réserve de chasse du Nez de Jobourg (Grand Cormoran)
- Réserve naturelle de la Mare de Vauville
- Réserve de chasse du havre de Geffosses
- Réserve de chasse des îles Chausey
- Réserve de chasse du Mont-St-Michel

CONCLUSION

Les réflexions et études actuellement menées permettent de jeter les bases d'un mode de gestion des prairies humides différent du schéma classique qui consiste généralement en un assèchement préalable et en la conservation "d'îlots sanctuaires".

Le mode de gestion préconisé tente de concilier les intérêts des différents acteurs du milieu (exploitants agricoles, chasseurs, associations de protection de la nature, scientifiques). Il nécessite préalablement :

- l'adhésion de toutes les parties concernées et la prise en compte par tous des motivations de chacun,
- une connaissance approfondie du milieu tant sur le plan de la flore et de la faune que sur le plan des activités humaines.

Ces deux premières conditions réunies, la mise en oeuvre du programme de préservation et de mise en valeur nécessite :

- * la mise au point de techniques adaptées permettant une exploitation agricole viable sur ce type de milieu,
- * ces techniques vulgarisées et acceptées, la nécessaire gestion du plan d'eau devra s'orienter vers une régulation des niveaux permettant d'éviter les crues du printemps et lors des pluies d'orages et de garantir au milieu son caractère zone humide,
- * la totalité du milieu conservant le caractère d'une zone humide entretenue par l'agriculture, les zones d'intérêt écologique majeur pourront faire l'objet de mesures de protection spécifiques,
- * la création d'un réseau d'aménagements cynégétique devra permettre de renforcer le potentiel d'accueil des marais.

Toutefois, la pérennité d'un tel schéma de préservation et de mise en valeur devra être assurée par l'adoption de quelques mesures réglementaires :

- * la révision du droit d'eau des ouvrages hydrauliques dans le sens d'un niveau minimum à respecter,
- * le recours à la procédure d'arrêtés de biotopes pour protéger les zones d'intérêt écologique majeur, pourra être complétée par la conclusion d'engagements contractuels entre les exploitants et les propriétaires,
- * la création de réserves de chasse,
- * la limitation des installations de chasse aux anatidés pour maintenir des espaces propices au gagnage nocturne (un arrêté préfectoral fixe à 400 m la distance entre installations).

L'adhésion des décideurs et de la population locale à la mise en oeuvre d'un programme de l'envergure de celui-ci dans le département de la Manche nécessite un important effort de coordination et d'information mais aussi l'octroi d'avantages financiers permettant aux intéressés d'accepter les contraintes liées à la préservation du milieu.

V - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

I - Introduction

Le statut foncier de ces marais est de deux types : privé ou communal. Lorsque le marais est privé, les parcelles, situées le plus souvent en bordure des vallées, font l'objet d'une agriculture relativement intensive. Lorsqu'il est communal, l'usage est extensif. Autrefois, chaque habitant y possédait un "droit de marais" lui permettant de faire pâturer et de laisser ses animaux en liberté.

La tendance actuelle est la privatisation de ces marais communaux qui va de pair avec une modification des pratiques agricoles (assainissement, utilisation d'engrais).

Ainsi, les zones les plus intéressantes pour la faune et la flore "sauvage" se réduisent peu à peu. Elles présentent pourtant un remarquable intérêt écologique. Dès lors, la problématique paraît simple : intensification agricole ou abandon des marais, donc évolution spontanée vers une végétation arbustive et banalisation du milieu.

II - La création d'un groupe de travail

Dès l'année 1979, des conflits se sont posés dans la vallée du Gorget (ou marais de la Sangsurière) un des secteurs les plus riches pour la flore et la faune. Pendant deux ans, projets de drainage et projets de réserve naturelle se sont succédés et opposés dans un concert d'articles de presses et de lettres d'intervention d'associations. Les antagonistes étaient toujours les mêmes : agriculteurs, associations de protection de la nature, chasseurs, organismes consulaires, administrations.

La direction départementale de l'agriculture de la Manche organisa alors une réunion de concertation entre toutes ces parties pour sortir de cette logique conflictuelle. La conclusion de cette réunion fut unanime :

"La recherche d'un zonage des parties à protéger et des parties à exploiter est une fausse voie de conciliation, tout juste bonne à concrétiser un arbitrage à la limite de l'arbitraire entre des rapports de force. S'il y a des zones particulièrement peu exploitables, ce ne sont pas forcément les plus intéressantes pour la protection de la nature et réciproquement ; la seule voie raisonnable est la prise en compte globale des préoccupations d'agriculture et environnement dans le respect et les motivations de chacun. Une gestion commune et non un partage du territoire peut seule aboutir à un succès global et durable". (extrait du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1981).

C'est ainsi que la direction départementale de l'agriculture de la Manche et la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement de Basse-Normandie lancèrent avec des crédits de la direction de la protection de la nature une première série d'inventaires : pédologique, agronomique, faunistique et floristique. Les études produites servirent de base de "négociation" pour élaborer le programme de mise en oeuvre de la charte des zones humides au sein d'un groupe de travail réunissant tous les partenaires (fédération départementale de chasse, associations syndicales de marais, syndicats communaux de marais, F.D.S.E.A., chambre d'agriculture, associations de protection de la nature, direction départementale de l'équipement) et piloté par la direction départementale de l'agriculture et la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement.

III - Mise en oeuvre d'une "charte des zones humides"

Au cours de nombreuses réunions, un programme cohérent a été établi. Son coût (évalué à 5 MF T.T.C.) fait l'objet de la part du fond "environnement" de la C.E.E. d'une subvention de 50 % du montant hors taxe sur une durée de trois années. Les autres participations sont locales, départementale (Manche) ou ministérielles (agriculture, environnement).

Des compléments d'études permettront de préciser le contenu de la charte :

* études pédologiques et hydrologiques indispensables car la variété des sols est extrême. En effet, les profils de la superposition de formations différentes (colluvions, tourbe, argile) sont complexes et les changements latéraux de formation aboutissent à une juxtaposition horizontale des sols très diversifiée. De façon générale, les possibilités de valorisation agricole seront conditionnées par la nature des sols des marais. Avant de réaliser des aménagements ponctuels visant à l'amélioration de la qualité fourragère, il est capital d'élaborer chaque projet de mise en valeur sur des données précises. Il s'agit également de caractériser le comportement hydrique des différents types de sols rencontrés.

* études agronomiques destinées à déterminer comment le marais peut s'intégrer à l'exploitation agricole et améliorer le revenu de l'exploitant. Des semis expérimentaux de plantes hygrophiles déjà présentes dans le milieu (lotier des marais, grande glycérie...) seront mis en place. Pour une production fourragère intéressante (en quantité et en qualité) il ne sera peut être plus nécessaire d'investir en travaux d'assainissement et en engrais.

* modélisation du réseau hydrographique. Le maintien de la nappe hydrostatique proche de la surface est nécessaire afin d'éviter la dessiccation irréversible de la tourbe. Des vannages existent déjà. L'étude devra aboutir à l'établissement d'un cahier des charges du fonctionnement des différents vannages, en place ou à réaliser pour permettre leur automatisation.

En relation directe avec l'étude précédente, les travaux d'aménagement des vannages seront réalisés. Leur nombre sera vraisemblablement important puisqu'une maîtrise très fine du niveau du plan d'eau est indispensable.

Quelques semaines pourront être ainsi gagnées pour une meilleure utilisation des prairies au printemps et à l'automne.

Des diverses expérimentations (réintroduction de races rustiques en particulier : chevaux, moutons...) seront développées pour rechercher un mode de gestion extensif du marais, toujours dans le souci de valoriser les potentialités de ce milieu en limitant les charges de l'exploitant.

Un soutien technique et financier sera assuré aux agriculteurs pour les guider concrètement dans le choix de telles ou telles pratiques agricoles.

Enfin, des outils de sensibilisation seront réalisés pour vulgariser les différents éléments de la charte.

Opérations d'AMENAGEMENT

OBJECTIFS

SOUS-OBJECTIFS

MOYENS

VALORISATION AGRICOLE

Augmenter la productivité

PRESERVATION DU MILIEU

Maintenir les caractéristiques des sols en place

Respecter les activités traditionnelles

Préserver la richesse animale et végétale

(agriculture - chasse (se reporter à (2))
pêche (se reporter à (1)))

(Productivité primaire - faune piscicole (1)
avifaune (2) - flore)

- Contrôler le niveau de l'eau
- Maintenir les inondations hivernales
- Limiter les inondations de printemps et d'été
- Permettre la colonisation des zones amont des cours d'eau par les migrateurs
- Eviter la perturbation de la reproduction piscicole
- Eviter les pratiques agricoles perturbant la reproduction
- Améliorer la qualité fourragère des prairies
- Adopter des techniques culturales adaptées
- Réaliser une mise en valeur s'intégrant dans l'agrosystème
- Développer le pâturage
- Eviter la banalisation de la flore
- Limiter la pollution agricole des eaux
- Protéger strictement les espèces rares (flore - faune)
- Favoriser le repos diurne des oiseaux (anatidés)

HYDRAULIQUE AGRICOLE

- Situation actuelle à maintenir
- Automatisation des vannes existants
- Création de nouveaux barrages
- Création d'un réseau de fossés secondaires
- Equipped des barrages par des échelles à poissons
- Limitation des curages et recherche de techniques et d'engins adaptés

VALORISATION AGRICOLE RAISONNEE

- Limitation des interventions culturales précoces (fauche)
- Expérimentations agronomiques, vulgarisation
- Développement du mode d'exploitation privatif
- Etablissement de projets de mise en valeur personnalisés
- Désenclavement des marais
- Pâturage extensif de races rustiques
- Fauche
- Limitation de doses d'épandage d'engrais
- délimitation de zones d'épandage d'engrais
- adaptation de bâtiments d'élevage (conception de fossés à lisier limitant les effluents)

PROTECTION DU MILIEU

- Mise en réserve naturelle des zones sensibles et mode de gestion adapté
- Création ou aménagement de réserves de chasse dans les marais ou en périphérie

LEGENDE

Portes à flot existantes

- ① La Barquette
- ② Pont de St Hilaire Petitville
- ③ Pont du Petit Vey

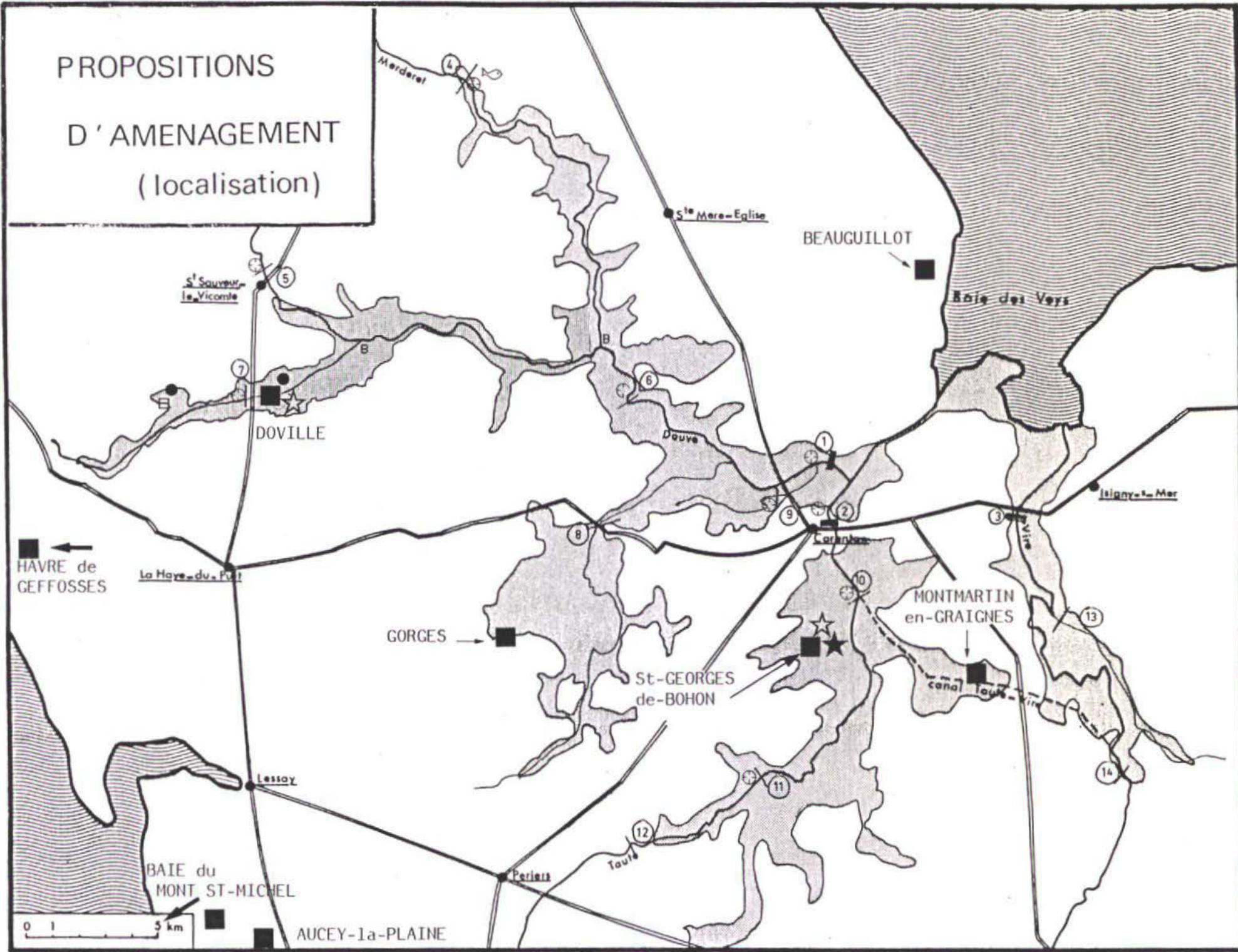
Barrages et seuils existants seuil : élévation du fond du cours due au sous-bassement du pont. Ces ponts ne sont pas équipés de vannages.

- ④ Moulin du Ham
- ⑤ Barrage de St Sauveur le Vicomte
- ⑥ Barrage du Canada
- ⑦ Pont de la Sangsurière (seuil)
- ⑧ Pont de Baupte (seuil)
- ⑨ Pont de Pommevaux
- ⑩ Ecluse des Ormes
- ⑪ Pont St André
- ⑫ Barrage du Mesnil
- ⑬ Barrage de St Lambert
- ⑭ Barrage de Porribet

 Automatisation des vannages existants

-  Equipement du barrage par une échelle à poisson
-  Création d'un réseau de fossés secondaires
-  Analyses de terre, flore, système d'exploitation
-  Essais d'espèces fourragères
-  Essais d'introduction de races rustiques
-  Aménagement cynégétique

PROPOSITIONS
D'AMENAGEMENT
(localisation)



CONCLUSION

La diversité et la richesse des communautés végétales peuplant les marais, sont principalement fonctions :

- des facteurs physico-chimiques, et plus précisément de l'eau, de la nature des sols et de la topographie,
- du facteur humain : les divers modes d'exploitation du marais définissent des formations végétales différentes. L'exploitation extensive du marais permet le maintien d'une flore caractéristique.

L'abandon des pratiques agricoles est à l'origine :

- * d'une régression de la diversité des espèces avec évolution vers un peuplement monospécifique,
- * d'une banalisation de la flore avec la dominance de graminées à large amplitude écologique,
- * d'une évolution à long terme vers une formation boisée (bois tourbeux) composée d'espèces de moins en moins hygrophiles (et donc de moins en moins caractéristiques des marais).

Les stations botaniques les plus remarquables semblent justifier des mesures particulières de protection. Celles-ci doivent être complétées par une gestion appropriée tenant compte du rôle majeur joué par le mode d'exploitation agricole sur la flore.

L'intérêt des marais de Carentan pour l'avifaune migratrice est lié principalement :

- à sa situation géographique, au carrefour des lignes de migration côtière,
- aux submersions hivernales (pour l'escale et l'hivernage des anatidés principalement),
- au maintien du plan d'eau à un certain niveau au printemps et en été (période d'élevage des jeunes)
- à la diversité des biotopes au sein de ces marais,
- à la complémentarité des différentes zones humides du département,
- à la tranquillité des zones de repos diurnes,
- à l'absence de pratiques agricoles perturbatrices pendant les périodes de reproduction (approximativement de mars à juillet),
- à la superficie des marais et à l'existence d'un horizon largement dégagé,
- à la présence d'un réseau de réserves naturelles et de chasse permettant l'escale et l'hivernage de nombreuses espèces.

Tous ces facteurs jouent sur la fréquentation des zones humides par l'avifaune sur le plan quantitatif (grand nombre d'oiseaux) et qualitatif (importante diversité d'oiseaux).

